



RAPPEL

CONSIGNES DECHETERIE

Amiante

⚠ **DANGER — DÉPÔT INTERDIT D'AMIANTE DANS LES GRAVATS**

🚫 De l'amiante a été retrouvé dans les gravats de la déchèterie de St Laurent-en-Royans

👉 Ce geste met en danger la santé des agents et des usagers.

📷 (Photo du dépôt d'amiante constaté ci dessus)

❌ **L'AMIANTE EST STRICTEMENT INTERDITE SUR LES DECHETERIES DE ST LAURENT-EN-ROYANS ET DE LA CHAPELLE-EN-VERCORS**

Ce geste met en danger :

- la santé du personnel et des autres usagers,
- la sécurité du site,
- compromet la collecte et le recyclage des déchets.

👉 **En cas de renouvellement de ce type d'infraction, la Communauté de Communes sera contrainte de fermer temporairement la collecte des gravats afin de procéder à la dépollution du site, ce qui impacterait l'ensemble des usagers.**

⚠ **RAPPEL DES INTERDICTIONS**

Les dépôts suivants sont interdits sur les déchèteries de manière permanente :

- Amiante, fibrociment
- Bois de type C (poteaux téléphoniques, traverses de chemin de fer, bois traités à la créosote, bois peints au plomb, etc.)
- Bouteilles de gaz

Ces déchets nécessitent des filières de traitement spécialisées pour protéger la santé publique et l'environnement.

✅ **QUE FAIRE SI VOUS AVEZ DE L'AMIANTE ?**

L'amiante doit être géré dans des sites disposant d'un agrément spécifique pour les déchets dangereux.

Renseignez-vous auprès de la Communauté de communes du Royans-Vercors, qui peut vous orienter vers la filière adaptée.

Ensemble, protégeons la santé de tous et la qualité du service ♻.

Merci de respecter les consignes et le travail des gardiens de déchèterie.



Faisons de nos déchets une ressource !

En cas de doute sur le tri de vos déchets, contactez-nous !

Communauté de Communes Royans Vercors
28 Rue Hector Alleobert
26 190 Saint-Jean-en-Royans
contactdechets@cc-royans-vercors.org

